

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 Mai 2014

L' an 2014 et le 6 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BEURIENNE Chantal, Maire

**Présents :** Mme BEURIENNE Chantal, Maire, Mmes : BEAUDHUY Nicole, ECHARD-LISA ELISABETH, FAVIER GWENAELLE, HASCOAT NATHALIE, LAUNAY Monique, POTHIER CORINNE, SIMON SYLVIE, MM : CHASLINE JOEL, GUERTON BRUNO, JOULIN DAVID, LAVERTON THIERRY, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE JACQUES

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 30/04/2014

**Date d'affichage** : 30/04/2014

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en préfecture du Loiret  
le : 12/05/2014

et publication ou notification  
du : 12/05/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : PERSONYRE JOEL

**Objet(s) des délibérations**

#### SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS - 2014-25  
DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE - 2014-26  
DELEGATION DE SIGNATURE : MARCHE PUBLIC DE LA STATION D'EPURATION - 2014-27  
DELEGATION DE SIGNATURE : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE - 2014-28  
VENTE DE LA VENELLE COMMUNALE - 2014-29  
DESIGNATIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - 2014-30  
DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) A L'AIDE A DOMICILE, UNA DE NEUVILLE-AUX-BOIS - 2014-31

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS**

réf : 2014-25

En vertu de l'article L. 2121-18 du CGCT, Madame le maire demande au conseil municipal de décider, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos. La décision du conseil municipal peut se faire sans débat.

Compte tenu de la nature controversée de la délibération n° 2014-29 relative à la vente de la venelle communale, Madame le Maire demande la réunion du conseil municipal à huis clos.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à la majorité, de se réunir à huis clos.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

#### DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE

réf : 2014-26

Vu, le CGCT et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code,

Vu, la liste des matières déléguables au Maire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

DELEGUE, à la majorité, les matières suivantes au Maire :

- De procéder, dans les limites déterminées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés aux financements des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

#### DELEGATION DE SIGNATURE : MARCHE PUBLIC DE LA STATION D'EPURATION

réf : 2014-27

Le marché public pour la future station d'épuration a été attribué à l'entreprise Wangner pour un montant hors taxes de 1 241 774.50 € (délibération du 17 décembre 2013).

Par ailleurs, le prix d'achat des terrains de M. André Marchon pour y installer les bassins d'infiltration, soit 5 180 m<sup>2</sup>, s'élève à 40 000 € l'hectare.

*Chantal Beurienne indique que le prix du terrain a augmenté du fait de la demande de l'exploitant, modifiant ainsi l'emplacement des bassins d'infiltration. Par ailleurs, l'indemnité d'éviction de l'exploitant est de 4 240 € selon le service des domaines. De plus, l'entreprise Wagner a besoin d'une promesse de vente pour déposer le permis de construire. Joël Personyre ajoute qu'une promesse de vente n'a pas de valeur auprès d'un organisme de crédit.*

*Chantal beurienne rappelle la tenue d'une réunion le 12 mai à 14h concernant la station d'épuration. Joël chaslino demande s'il est possible de se faire assister par Maître Douvin lors de cette réunion.*

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

AUTORISE, à la majorité, le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au marché public et à l'achat du terrain pour les bassins d'infiltration.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

#### DELEGATION DE SIGNATURE : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE

réf : 2014-28

Vu, l'offre de l'entreprise John Deere pour l'achat d'une tondeuse soit,

- Tondeuse John Deere à 20 812.30 € hors taxe,

Considérant, le financement de la tondeuse proposé par John Deere soit,

- Emprunt à taux zéro sur 4 ans. *Chantal Beurienne précise qu'un emprunt sur 5 ans ajouterait des intérêts.*

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**ACCEPTTE**, à l'unanimité, l'offre de prix de l'entreprise John Deere et la proposition de financement,

**AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à la réalisation de l'emprunt pour le financement de la tondeuse.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **VENTE DE LA VENELLE COMMUNALE**

réf : 2014-29

Monsieur Jean-Paul Triffault avait transmis à Maitre Douvin, notaire à Neuville-Aux-Bois, la délibération du 25 février 2014, ayant pour objet la cession de la venelle communale et un courrier en date du 21 mars 2014.

Maitre Douvin nous demande, pour rédiger l'acte de vente, de lui fournir :

- Le plan de bornage ;
- La délibération instituant le déclassement de la dite venelle ;
- Une nouvelle délibération précisant le prix de vente de cette venelle au seul Vilain Jérôme.

**Considérant**, la situation de la venelle communale dans la zone UA selon le plan d'occupation des sols,

**Considérant**, la taille de la venelle 37.50 m X 0.65 m,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**ANNULE**, à la majorité, les délibérations précédentes citées ci-dessus,

**AUTORISE**, à la majorité, la vente de la venelle communale uniquement en indivision à Messieurs Vilain Jacques et Vilain Jérôme,

**DIT** qu'en cas de refus de l'un des deux acquéreurs d'acheter la venelle communale en indivision, la vente est annulée,

**DIT** que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs,

**FIXE**, le prix du m<sup>2</sup> à 150 €.

A la majorité (pour : 12 contre : 3 abstentions : 0)

#### **DESIGNATIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

réf : 2014-30

Les conseillers communaux de chaque commune membre de la Communauté de Communes de la Forêt peuvent être membres des commissions communautaires suivantes :

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**DESIGNE**, à l'unanimité, dans les commissions communautaires les conseillers municipaux suivants :

<b>COMMISSION COMMUNAUTAIRES</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT(E)</b>
Aménagement - Economie	Nicole Beaud'huy	Jacques Van Belle
Service à la population	Monique Launay	Sylvie Simon
Culture - Loisirs - Sport - Communication	Joël Personyre	Monique Launay
Finances - Mutualisation	Chantal Beurienne	Nicole Beaud'huy
Environnement - Voirie - Accessibilité - Transport	Joël Chasline	James Le Moing

Commission Locales d'Evaluation et de Transfert des Charges  
Accessibilité des personnes handicapées  
Commission d'Appel d'Offres

Chantal Beurienne  
Monique Launay  
Jacques Van Belle

Thierry Laverton  
Corinne Pothier  
Nicole Beaud'huy

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) A L'AIDE A DOMICILE, UNA DE NEUVILLE-AUX-BOIS**

réf : 2014-31

Selon les statuts de l'association « Aide à domicile, UNA de Neuville-Aux-Bois », le conseil municipal doit désigner un de ses membres comme représentant.

**Après en avoir délibéré  
Le Conseil Municipal**

**DESIGNE**, à l'unanimité, Elisabeth Echard-Lisa (Titulaire) et Sylvie Simon (Suppléante) comme représentantes auprès de "l'aide à domicile, UNA de Neuville-Aux-Bois".

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

- Dans le cadre du partenariat Elus-Gendarmerie, les Elus de saint Lyé la Forêt sont invités le mardi 3 juin à 19h à la Caserne située 7 boulevard Marie Stuart, pour une présentation du groupement de gendarmerie du Loiret et une visite du centre d'opération. Joël Chasline, Jacques Van Belle, Joël Personyre, Monique Launay, Chantal Beurienne et Bruno Guerton répondront à l'invitation.

- Lecture du rapport de la gendarmerie de Neuville-Aux-Bois sur la délinquance générale par Madame le Maire.

- Un rally moto touristique passera dans la Commune le 8 juin, selon le récépissé reçu de la préfecture du Loiret.

- Depuis un an les fleurs devant la Mairie sont arrachées des jardinières pendant le passage du bus le matin durant les périodes scolaires. Un courrier sera adressé à tous les parents des collégiens résidant sur la Commune de Saint Lyé la Forêt.

Séance levée à: 22h00

En mairie, le 12/05/2014  
Le Maire  
Chantal BEURIENNE